

BILL DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE QUEBEC

SUITE DE LA DISCUSSION EN COMITE

Le Sénat se forme de nouveau en comité pour l'étude du bill (78), intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux commissaires du havre de Québec."—L'honorable M. Dandurand.

Le comité est sous la présidence de l'honorable M. Fisher.

Article 2—\$1,500,000 peuvent être avancés aux commissaires du havre pour installations de terminus:

L'honorable PRESIDENT: Appuyé par l'honorable M. Robertson, l'honorable M. Reid a proposé l'amendement suivant:

Que l'article 2 soit amendé par le retranchement des mots "un million", à la 4^e ligne, et par l'insertion des mots "d'entretenir, de réparer et", à la sixième ligne, avant le premier "de".

L'honorable M. REID: Je puis dire que, depuis la dernière discussion de cette mesure à la Chambre, le ministère de la Marine a soumis un projet qui a été étudié de concert avec certains fonctionnaires du département. Ces derniers signalent une erreur, et font connaître que la largeur de l'entrée est d'environ 500 pieds, que de la vase s'est déversée dans le chenal et que, s'il n'y a pas de dragage, les conséquences peuvent être graves. Ils font observer que les rapports des ingénieurs de la commission du port en font foi. En présence de ces faits, je ne devrais peut-être pas prendre la responsabilité de la proposition tendant au rejet de la dépense pour le dragage.

Toutefois, je crois encore que, dans les présentes conditions financières, il ne faudrait pas inaugurer les travaux mentionnés à l'item 2 des détails. Je vais plus loin, et j'estime qu'il ne faudrait aucunement les commencer. Me sera-t-il permis de réitérer à ce sujet les paroles que j'ai prononcées il y a quelques jours. Je ne désire pas nuire au port de Québec, mais je voudrais, au contraire, qu'on mette tout en œuvre pour faire de ce port l'un des plus importants de l'univers. Je puis aussi dire que l'ancien président de la commission du port de Québec, l'honorable sénateur du Golfe (l'honorable M. L'Espérance), en qui j'ai la plus haute confiance, affirme que le dragage est absolument nécessaire. Je demande donc, avec l'assentiment de la Chambre, que ce chiffre soit ramené à \$750,000, et je désire que le Sénat décide ensuite si l'article doit être adopté.

L'hon. M. DANDURAND.

L'honorable M. L'ESPERANCE: Honorables messieurs, je suis heureux d'entendre l'honorable représentant de Grenville (l'honorable M. Reid) admettre que le dragage au moins est d'une nécessité très urgente. Cependant, avant la mise aux voix de l'amendement proposé par l'honorable sénateur et qui pourrait occasionner le rejet de la mesure, s'il était adopté, l'honorable leader voudra-t-il nous dire s'il consent à l'accepter? S'il y consent, je n'ai rien à ajouter.

L'honorable M. DANDURAND: Je ne puis accepter l'amendement de l'honorable monsieur.

L'honorable M. L'ESPERANCE: Honorables messieurs, avant la mise aux voix de cet amendement relatif à une loi de finance, et qui entraînerait le rejet de tout le bill, s'il était adopté, et qui aurait un résultat grave, sinon fatal, pour les meilleurs intérêts du port de Québec, et causerait un fort préjudice au Canada tout entier, j'espère que la Chambre me prêterait quelques minutes d'attention. La dépense de la somme que comporte ce projet de loi sera répartie sur une période de trois années. La mesure tend à protéger et à poursuivre les projets approuvés et les travaux autorisés sous l'ancienne administration.

Mon honorable ami de Grenville a dit qu'il n'était pas opposé au port de Québec, et je le crois, car ses actes sont là pour prouver son attitude favorable. Il était l'un des membres les plus notoires et les plus actifs d'un régime qui a plus accompli pour développer le port de Québec que toutes les administrations antérieures depuis la Confédération. Je suis donc certain qu'il écouterait avec sympathie un homme qui a accordé son constant et loyal appui à cette politique, qui a été en étroit contact avec les améliorations de ce port et qui a fait une étude spéciale du transport par voie ferrée et par voie d'eau en relation ou coordination avec les chemins de fer Nationaux du Canada et le port de Québec.

Tout en marquant son approbation pour la plupart des items énumérés dans la liste des améliorations à effectuer en exécution des dispositions de ce bill, mon honorable ami s'est opposé au dragage du mur de revêtement du quai. J'userai de la plus grande franchise envers la Chambre. Je crois que toutes les améliorations demandées sont nécessaires et qu'il faudra en définitive les exécuter, mais que certains travaux sont plus urgents que d'autres. Selon moi, le dragage et la cons-